

### Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts de catégorie AH) 18 février 2020

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fonds d'obligations de qualité supérieure CI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com), ou visitez notre site Web au [www.ci.com](http://www.ci.com).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

#### Bref aperçu

Code du fonds : ‡	US FAI: 2188	Gestionnaire du fonds :	CI Investments Inc.
Date de création de la catégorie :	9 mars 2020	Gestionnaire de portefeuille :	CI Investments Inc. avec le sous-conseiller en valeurs Marret Asset Management Inc.
Valeur totale du fonds au 31 décembre 2019 :	809,3 millions \$	Distributions :	Chaque mois; gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que la catégorie du fonds est nouvelle		Placement minimal : 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

#### Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'obligations ayant obtenu la note BBB- ou une note supérieure d'une agence de notation reconnue de sociétés de divers pays.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 décembre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

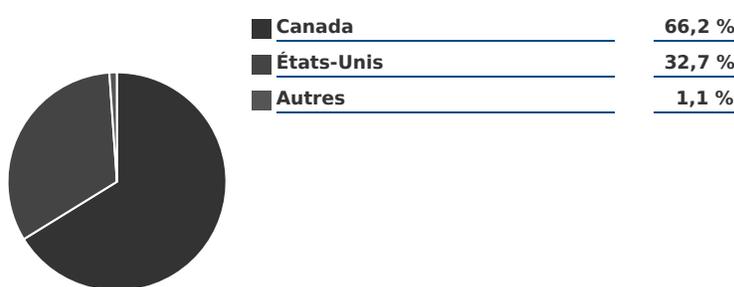
#### Dix principaux placements (au 31 décembre 2019)

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,74 %
2. Gouvernement du Canada 2,75 % 01-déc.-2048	8,14 %
3. Trésor des États-Unis 2,25 % 15-août-2049	3,44 %
4. Trésor des États-Unis 2,88 % 15-mai-2028	3,31 %
5. Gouvernement du Canada 2,25 % 01-juin-2029	3,11 %
6. Trésor des États-Unis 1,63 % 15-août-2029	2,88 %
7. Trésor des États-Unis 3,00 % 15-août-2048	2,76 %
8. Trésor des États-Unis 2,88 % 15-mai-2049	2,38 %
9. Gouvernement du Canada 2,00 % 01-juin-2028	1,52 %
10. Trésor des États-Unis 2,00 % 30-nov.-2022	1,30 %

**Pourcentage total des dix principaux placements** 41,58 %

**Nombre total de placements** 220

#### Répartition des placements (au 31 décembre 2019)



#### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

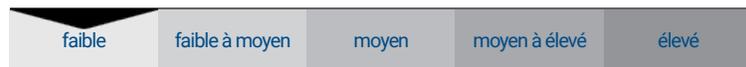
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

#### Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

#### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

# Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts de catégorie AH)

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de catégorie AH du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Puisque la catégorie AH est nouvelle, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Puisque la catégorie AH est nouvelle, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

### Rendement moyen

Puisque la catégorie AH est nouvelle, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

---

## À qui le fonds est-il destiné?

### Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez obtenir un revenu mensuel
- investissez à moyen terme
- avez une tolérance au risque faible

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

# Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts de catégorie AH)

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de catégorie AH du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Vous pourriez payer des frais d'acquisition lorsque vous achetez des actions de catégorie AH du fonds.

Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
<b>Frais d'acquisition initiaux</b>		
de 0 % à 5,0 % du montant investi	De 0 \$ à 50,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous choisissez le taux avec votre représentant.</li><li>• Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.</li></ul>

# Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts de catégorie AH)

## 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la catégorie du fonds.

Les frais de la catégorie du fonds comprennent les frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), les frais d'administration, les frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion annuels de la catégorie du fonds sont 1,25 % de la valeur de la catégorie du fonds et les frais d'administration de la catégorie du fonds sont 0,17 % de la valeur de la catégorie du fonds. Comme la catégorie de ce fonds est nouvelle, certains frais du fonds et ses frais d'opérations ne sont pas disponibles.

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

CI Investments Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est en fonction de la valeur de votre placement et est payée à partir des frais de gestion du fonds. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	\$0 to \$5.00 each year on every \$1,000 invested

## 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Frais liés au placement minimal requis	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la catégorie du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.  
2, rue Queen Est 20e étage Toronto (ON) M5C 3G7

Sans frais : 1 (800) 792-9355  
Courriel : [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com)  
[www.ci.com](http://www.ci.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).